

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

Dans le Pays de Bray, ils se battent pour la nomination d'un enseignant dans leur école maternelle - Région

5-7 minutes

PARIS NORMANDIE

PARIS **NORMANDIE**

Saint-Hellier. Depuis trois semaines, un collectif d'habitants a engagé une lutte afin d'obtenir la nomination d'un enseignant dans l'école du village.

Publié le 29/07/2019 à 04:59

Mis à jour le 29/07/2019 à 04:59

Temps de lecture : 1 minute

Saint-Hellier a une étrange particularité : elle compte une école maternelle fantôme ! « *Elle est pourtant bien là, notre école, avec son toboggan, sa marelle, ses petits lits pour la sieste et son casier à doudous* », soulignent **Mailys Lejeune** et **Céline Baudry** du collectif de citoyens regroupés sous le nom de DASEN (Direction [non] académique des Saint-Élériens non disciplinés). Et les enfants alors ? « *Ils sont bien*

là eux aussi. Mais pour l'Éducation nationale, notre école maternelle n'existe pas. Ses services refusent d'y nommer un instituteur et nous demandent de scolariser nos enfants à l'école de Bellencombre, à 4 km de notre village. Cette école est surchargée du fait de la fermeture de nombreuses écoles rurales dans les environs et le regroupement avec notre commune nécessiterait la nomination d'un instituteur. Vingt-cinq enfants dans la commune sont en âge d'être scolarisés, quatorze sont déjà inscrits. »

Des rencontres avec l'inspecteur

*Ce collectif se retrouve chaque mercredi « de 16 h à 19 h, dans le jardin d'un habitant afin de partager un goûter et de lutter avec humour. Tous les habitants et autres personnes sont les bienvenus. Déjà, des personnes s'investissent dans la fabrication de panneaux qui seront déposés aux quatre coins de la commune et d'autres actions sont prévues pour la rentrée scolaire. Nous continuerons ces actions pour inscrire nos enfants à l'école sans avoir besoin de nous battre. Nous n'avons rien à perdre mais tout à gagner dans nos échanges et rencontres enrichissantes et positives. On ne lâchera pas », assure Mailys Lejeune. Un combat partagé par le maire, **Alain Lucas**, lequel souligne que « l'école fédère et permet de construire des projets de développement. Nous avons fait 300 000 € de travaux pour les écoles. Le coût pour envoyer les élèves à Bellencombre serait de 53 247 € avec création d'un syndicat et d'un poste d'enseignant auquel il faut ajouter une somme de 19 500 € pour les transports. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie et de courrier sur cette opération de maintien de l'école communale. Mon*

projet est la création d'un mur avec ces différents courriers échangés. »

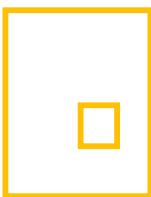
Depuis l'annonce de l'absence d'enseignant il y a trois semaines, les membres du collectif ont rencontré Frédéric Vaas, inspecteur académique de la circonscription Dieppe-Est. « *Il se trouve que ce monsieur Vaas, en 2007, a participé à l'écriture de cahiers de vacances. Et bien, ce monsieur nous a inspirés et nous avons réalisé un cahier de vacances spécial Éducation nationale, rédigé avec humour et dans la bonne humeur. Nous avons eu la joie de lui remettre en mains propres lors d'un entretien, le 11 juillet 2019, indique Mailys Lejeune. Et pour que les vacances de notre gouvernement soient des vacances studieuses, nous avons également choisi de l'envoyer à Emmanuel Macron, Édouard Philippe, Olivier Wambecke, directeur académique des services de l'Éducation nationale, Pierre-André Durand, préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et Jehan-Eric Winckler, sous-préfet de la sous-préfecture de Dieppe. »* Avec ce cahier de vacances, une lettre d'accompagnement reprenant les différents griefs : « *Nous avons une structure adaptée et habilitée à recevoir des enfants. Nous avons des équipements permettant d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions avec garderie, cantine et activités périscolaires. Mais nous n'avons pas d'instituteur... Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. »*



Devenez membre et profitez de l'actualité en illimité sans publicité

Je me connecte

Non merci



Affichage revisité Profitez de vos articles sans publicité pour un confort de lecture optimal

Je me connecte

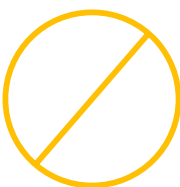
Non merci



Une option de taille Modifiez la taille du texte de vos articles en fonction de vos préférences

Je me connecte

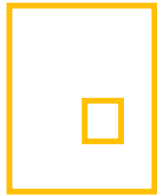
Non merci



Mode hors ligne Enregistrez vos articles et reprenez votre lecture à tout moment, même sans internet

Je me connecte

Non merci



Devenez membre et faites vous une nouvelle idée de la lecture

Je me connecte

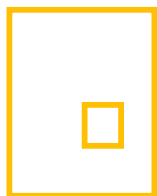
Non merci



Devenez membre et profitez de l'actualité en illimité sans publicité

Je me connecte

Non merci



Affichage revisité Profitez de vos articles sans publicité pour un confort de lecture optimal

Je me connecte

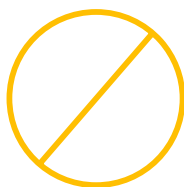
Non merci



Une option de taille Modifiez la taille du texte de vos articles en fonction de vos préférences

Je me connecte

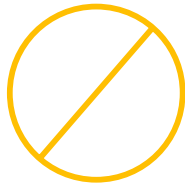
Non merci



Mode hors ligne Enregistrez vos articles et reprenez votre lecture à tout moment, même sans internet

Je me connecte

Non merci



Devenez membre et faites vous une nouvelle idée de la lecture

Je me connecte

Non merci



Devenez membre et profitez de l'actualité en illimité sans publicité

Je me connecte

Non merci

